

Direction

Réf.
DC/AG/50
Dossier suivi par
GREGOIRE Annie
Tél : 04 75 82 40 28

Fax : 04 75 56 47 78

Siège social
95 avenue Georges Brassens
CS 30418
26504 BOURG-LÈS-VALENCE Cedex
Tél. : 04 75 82 40 00
Fax : 04 75 42 85 76
accueil@drome.chambagri.fr

**Messieurs les Co-Présidents
Association Baronnie Libres Sans
Parc**

Mairie de Cornillac
26510 CORNILLAC

Bourg-les-Valence, le 27 février 2015

Messieurs les Co-Présidents,

Vous m'avez interpellée sur les conditions de mise en œuvre du nouveau Plan Pastoral Territorial (PPT) par le Parc Naturel Régional des Baronnies et fait part de vos craintes pour les éleveurs résidant dans des communes non-adhérentes au PNR.

Le PPT est un dispositif de la Région Rhône-Alpes. S'il est porté par le PNR, il n'en n'est donc pas un dispositif "Parc".

De ce fait, comme me l'a précisé son Président Hervé RASCLARD, le PNR mettra en œuvre le PPT sur l'ensemble des communes de son territoire, adhérentes ou non à la Charte PNR.

J'espère par cette réponse lever vos inquiétudes et vous permettre de communiquer auprès des éleveurs de vos communes.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Co-Présidents, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Présidente,



Anne-Claire VIALE

